

**Convention collective de travail (CCT)
des professionnels de l'automobile du Jura et du Jura bernois**

Avenant à la CCT au 1er janvier 2025

En application des dispositions de l'article 42 de la CCT, les parties contractantes conviennent de ce qui suit :

Art. 1 Adaptation des salaires

1. Tous les employés assujettis à la CCT à l'exception des apprentis bénéficient au 01.01.2025 d'une augmentation de leurs salaires effectifs bruts au 31.12.2024 de CHF 60.-/mois.

UNION PROFESSIONNELLE SUISSE DE L'AUTOMOBILE

UPSA SECTION Jura et Jura bernois

Frédéric Bassin
Président

Chantal Jeanbrun
Secrétaire

UNIA
Le Syndicat

Secrétariat Central

Région Transjurane

Vania Alleva
Présidente

Rébecca Lena
Secrétaire régionale

Bruna Campanello
Membre du Comité directeur

Anne-May Boillat
Responsable artisanat

SYNA
Le Syndicat

Secrétariat Central

Région Jura

Johann Tscherrig
Comité directeur

Laurent Crevoisier
Responsable régional